

18 mars 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE 7 INVESTISSEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 18 mars 2008, la société anonyme Sedia Développement (1) (6/8 rue Michaël Faraday, 72027 Le Mans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2008, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE 7 INVESTISSEMENT (2) et ne plus détenir aucune action FONCIERE 7 INVESTISSEMENT.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FONCIERE 7 INVESTISSEMENT au profit de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MSREF VI Spirit Sarl.

(1) Contrôlée par M. Joseph Despature.

(2) Anciennement dénommée LCX LEBLANC CHROMEX.